



Fédération SUD Santé Sociaux

ANDPC

Michèle Lenoir-Salfati

Directrice Générale

93 avenue de Fontainebleau

94276 Le Kremlin Bicêtre Cedex

Paris, lundi 28 novembre 2016

Objet : participation à l'ANDPC.

Madame la Directrice Générale,

Par courrier du 12 aout 2016, vous nous demandez de désigner 11 représentant-es destiné-es à siéger au sein du Haut Conseil du DPC.

Conformément à la décision prise par son conseil fédéral le 24 novembre 2016, nous vous informons que la fédération SUD Santé Sociaux ne participera pas à l'ANDPC.

Contestant la « loi de modernisation de notre système de santé » de sa rédaction à sa promulgation, notre fédération ne souhaite pas accompagner sa mise en place en siégeant dans une agence qui y trouve origine (art 114).

Nous ne saurions pas non plus valider ou cautionner par notre seule présence, un dialogue social rompu depuis très longtemps par le gouvernement et ses représentants.

Quels que soient leurs lieux d'exercice, nos adhérent-es et/ou sympathisant-es, de nombreux-nes professionnel-les, nous font plutôt part d'un dialogue martial tant l'hôstérité vient si violement heurter leurs pratiques et leurs acquis sociaux.

La démarche que vous nous proposez-là en est un exemple. Obligatoire et régulé par les ordres professionnels, le DPC reste un outil de management par la peur. Géré par l'ANDPC comme par l'OGDPC, il continuera d'imposer des formations déconnectées du terrain car décidées par des technocrates de la HAS qui préfèrent s'appuyer sur le concept très négatif d'erreur en particulier individuelle plutôt que sur celui plus positif de créativité dont savent faire preuve les collectifs professionnels.

Pour la Fédération SUD Santé Sociaux,

Jean Vignes

Secrétaire Général

